



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Date de convocation :
19/09/2013
affichée le : 19/09/2013
Date d'affichage des
délibérations : 27/09/2013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille treize à vingt heures trente minutes, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, LE BARS Daniel, LE MOIGNE Michel, VANNOD Lucienne, ROBIN Nicole, COROLLER René, LE BOZEC Hervé, LE FUR Françoise, LE NAOUR Roger, LE PICHON Valérie, NEDELEC Rémi, HUELLOU Estelle, OFFREDO Hervé, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE GOFF Jeannine, EVENO Nicolas, ULLIAC Robert, BOUTET Annie, STERVENOU Jean-Jacques, GUIGOURES Brigitte, ROLLAND André.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jacqueline TALLEC, Sylvie JAFFRE.

Procurations : Jacqueline TALLEC à Valérie LE PICHON, Sylvie JAFFRE à Jeannine LE GOFF.

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Réaménagement et extension du Centre de Secours ;
- 2 – Gaz naturel ;
- 3 – Piscine communale – Travaux de réhabilitation – Tranche ferme ;
- 4 – Alimentation en eau potable – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2012 ;
- 5 – Projet de SAGE de l'Aulne ;
- 6 – Assainissement collectif – Rapport annuel du prestataire – Exercice 2012 ;
- 7 - Programme assainissement collectif 2014 – Dossier d'inscription ;
- 8 -Roi Morvan Communauté – Modification des statuts – Plate-forme gérontologique ;
- 9 -Projet de téléc centre – Acquisition de bâtiment et mise à disposition ;

10 -Groupement de commande – Recherche de médecins généralistes ;

11 -Cession de terrain LE GRAND.

1/ PRESENTATION DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire invite Monsieur Gilles BRECHET, Architecte D.P.L.G. du Cabinet L'HYVER, BRECHET, LOHE et Associés à présenter à l'Assemblée les travaux de réaménagement et d'extension du centre de secours.

Les travaux de réaménagement sont destinés principalement à la mise aux normes de l'équipement prenant en compte notamment son accessibilité mais également la mixité du personnel. De plus, un atelier mécanique sera aménagé dans le garage existant.

Les travaux d'extension permettront quant à eux d'adjoindre à la structure deux cellules complémentaires dont une réservée au Véhicule de Secours et Assistance aux Victimes (VSAV).

Le tableau ci-après récapitule les surfaces impactées par l'opération :

| | Surface conservée en l'état | Surface conservée réhabilitée | Surface nouvelle créée | Total |
|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Locaux administratifs | 40,26 m ² | 56,26 m ² | 203,03 m ² | 299,55 m ² |
| Locaux techniques | 0 m ² | 240,72 m ² | 134,08 m ² | 374,80 m ² |

Le montant de l'opération (honoraires et coûts annexes compris) s'élève à 530 749,33 € H.T..

2/ DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire invite Monsieur Amaury MAZON représentant du Groupe GRT GAZ à présenter à l'Assemblée le projet d'adaptation du réseau de transport de gaz naturel entre SAINT-AVE et PLEYBEN ainsi que la procédure permettant à la Commune de bénéficier, si besoin est, du gaz naturel.

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité d'engager cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- ✓ exprime son plus vif intérêt pour le projet présenté,
- ✓ décide d'engager la procédure permettant à la Commune de bénéficier sur son territoire de la distribution de gaz naturel,

✓ retient la proposition de création en son sein d'une commission spécifique chargée d'étudier les conditions techniques et financières pouvant être offertes en la matière à la Collectivité comme aux usagers.

3/ PISCINE COMMUNALE, TRAVAUX DE REHABILITATION, AVENANTS TRANCHE FERME

Après lecture des rapports de présentation, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal

un avenant n°3 au contrat initial de l'entreprise RTB56 titulaire du lot n°1 « Gros-oeuvre » représentant une plus-value de 12 630,80 € H.T. portant ainsi la tranche ferme de ce marché de travaux à la somme de 418 139,99 € H.T..

un avenant n°2 au contrat initial de l'entreprise ALLANIC titulaire du lot n°2 « Carrelage » représentant une plus-value de 10 000,00 € H.T. portant ainsi la tranche ferme de ce marché de travaux à la somme de 35 300,18 € H.T..

un avenant n°2 au contrat initial de l'entreprise BAHUON titulaire du lot n°4 « Serrurerie » représentant une plus-value de 1 459,00 € H.T. portant ainsi la tranche ferme de ce marché de travaux à la somme de 9 812,00 € H.T..

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt deux voix pour et cinq abstentions, adopte ces avenants.

4/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE, RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE, EXERCICE 2012

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012 établi par le Syndicat Eau du Morbihan.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif au prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2012 établi par le Syndicat Eau du Morbihan.

5/ PROJET DE SAGE DE L'AULNE

Par courrier du 13 juin 2013, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Aulne sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de l'Aulne adoptés par la Commission Locale de l'Eau le 12 avril 2013.

Le Conseil Municipal, après présentation des différents documents constitutifs de ce schéma, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de l'Aulne adoptés par la Commission Locale de l'Eau le 12 avril 2013.

6/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE, EXERCICE 2012

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'entreprise prestataire du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du prestataire du service public d'assainissement collectif, exercice 2012.

7/ PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014, DOSSIER D'INSCRIPTION

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du dossier d'inscription au titre du programme 2014 établi par le Cabinet BOURGOIS relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées suite à l'étude diagnostic menée en 2008 et de mise en conformité du poste de relevage de Pré Logé.

Ce dossier fait apparaître un montant estimatif de dépenses de **340 000 euros H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- adopte le dossier soumis par Monsieur le Maire et qui s'élève à la somme totale de **340 000 € H.T.**,
- en sollicite l'inscription auprès du Conseil Général au titre du plus prochain programme,
- sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'Eau,
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional,
- prend l'engagement de créer les ressources nécessaires d'une part, au bon état d'entretien des ouvrages qui seront réalisés et d'autre part, au paiement des annuités d'intérêt et d'amortissement des emprunts qui pourraient être souscrits pour compléter le financement des travaux,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour obtenir l'inscription et constituer le financement.

8/ ROI MORVAN COMMUNAUTE, MODIFICATION DES STATUTS, PLATEFORME GERONTOLOGIQUE

A la demande de Monsieur le Président de Roi Morvan Communauté, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition de modification des statuts de Roi Morvan Communauté établie comme suit :

Article 2.5.3 : Soutien reconnu d'intérêt communautaire à la gestion et au fonctionnement de la plate-forme gérontologique.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, approuve la proposition de modification des statuts de Roi Morvan Communauté établie comme suit :

Article 2.5.3 : Soutien reconnu d'intérêt communautaire à la gestion et au fonctionnement de la plate-forme gérontologique.

9/ PROJET DE TELECENTRE, ACQUISITION DE BATIMENT ET MISE A DISPOSITON

Par délibération du 4 juillet 2013, Roi Morvan Communauté a validé le projet de création d'un centre de télétravail, ainsi que son implantation sur la commune de GOURIN, dans le local commercial situé au 5b rue de La Libération.

A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- ✓ de procéder à l'acquisition de cet immeuble cadastré sous le numéro 356 de la section AW moyennant le prix principal de 30 600 €
- ✓ de mettre cet immeuble à titre gratuit à la disposition de Roi Morvan Communauté.

Un plan cadastral de ce bâtiment a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance de l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 13 septembre 2013 par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Morbihan,

au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- ✓ décide
 - d'acquérir auprès la SCI KEREDERN IMMOBILIER l'immeuble cadastré sous le numéro 356 de la section AW situé 5b rue de La Libération moyennant le prix principal de 30 600 €, frais de rédaction d'acte et de transaction à la charge de la Collectivité.
 - de mettre cet immeuble à titre gratuit à la disposition de Roi Morvan Communauté pour y installer son centre de télétravail
- ✓ autorise Monsieur le Maire à
 - intervenir lors de la signature du compromis de vente et de l'acte de vente authentique
 - intervenir lors de la signature de tout document permettant la mise à disposition à titre gratuit de cet immeuble au profit de la Communauté de Communes Roi Morvan Communauté.

10/ GROUPEMENT DE COMMANDE, RECHERCHE DE MEDECINS GENERALISTES

Le Pays du Centre Ouest Bretagne a décidé de lancer une expérimentation consistant à faire appel à un cabinet spécialisé pour rechercher des médecins généralistes susceptibles de s'installer sur le territoire du Centre.Ouest.Bretagne..

Ce projet sera mené via un groupement de commande qui rassemblera les communes intéressées, le Pays du Centre Ouest Bretagne étant le coordonnateur de ce groupement .

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de participer à cette expérimentation et d'intégrer la Commune de GOURIN au groupement de commande précité.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

✓ décide

- de participer à cette expérimentation
- d'intégrer la Commune de GOURIN au groupement de commande "recherche de médecins généralistes" qui sera coordonné par le Pays Centre Ouest Bretagne

✓ autorise

- Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande ad-hoc et tout document s'y rapportant.

11/ CESSION DE TERRAIN – LE GRAND

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la demande présentée par Monsieur et Madame LE GRAND, domiciliés 3 rue Madeleine de Boissieu à GOURIN, en vue d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée sous le numéro 5 de la section AW située à Tronjoly d'une superficie de 79 m².

Un plan de la partie de terrain précitée a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Directeur Départemental des Finances Publiques du Morbihan, consulté conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, a évalué la valeur vénale de cette partie de terrain à 5 € le m².

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité,

- décide de céder à Monsieur et Madame LE GRAND cette partie de terrain d'une contenance de 79 m² moyennant le prix de 5 € le mètre de terrain, frais d'acte et de bornage à la charge des acquéreurs.
- autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte de vente authentique.